

## Téléassistance 77 : un service départemental pour rester en toute sérénité à la maison

**Téléassistance 77 est un service proposé par le Département aux personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches pour assurer leur sécurité à domicile. En cas de chute ou de problème grave, il offre aux abonnés du service la possibilité d'entrer en relation directe avec un conseiller via une station d'écoute toute l'année, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.**

En partenariat avec Europ Assistance, ce service est destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap sans limite d'âge pour garantir leur sécurité à domicile et assurer aussi la tranquillité et la sérénité de leurs proches.

L'utilisateur du service doit porter en permanence un émetteur, passé autour de son cou ou de son poignet. Cet émetteur est connecté à la centrale d'écoute via un boîtier de transmission installé dans le logement de l'utilisateur. Il permet de mettre en contact l'abonné au service avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24h/24 et 7j/7. Le téléopérateur peut ainsi évaluer le degré d'urgence de la situation afin de déclencher ou non l'intervention des secours.

Le prix de l'abonnement au service est composé d'une prestation de base à 8.99€ /mois à laquelle peuvent s'ajouter des services complémentaires. Une partie du coût du forfait de base peut être pris en charge par le Département dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap ou de l'aide extralégale pour les personnes ayant de faibles ressources.

Le dossier de souscription est disponible via <https://seine-et-marne.fr/fr/teleassistance-77> ou directement par téléphone au 09 69 32 10 85 (service gratuit + prix d'un appel).

*« La majorité départementale met un point d'honneur à accompagner au mieux et à prendre soin de nos aînés, des personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches aidant. Offrir à tous les Seine-et-Marnais les conditions pour « bien vieillir » en favorisant le maintien à domicile permet d'améliorer leur quotidien, tout comme celui de leurs proches. Cet objectif n'a de cesse de guider nos actions afin de faire de la Seine-et-Marne, un territoire exemplaire en matière de solidarité à l'égard de nos seniors et des personnes porteuses d'un handicap », déclare Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.*

### Contacts presse :

Anne-Laure Boinnard – 06 79 38 52 96 –anne-laure.boinnard@departement77.fr  
Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 –pauline.maingre@departement77.fr